

# FEUX DE FORÊTS

Pour limiter les risques d'incendie, respectons les règles suivantes :



Respecter les interdictions d'accès aux massifs forestiers mises en place

Ne fumez pas au cours de vos balades



N'allumez ni feu, ni barbecue

N'utilisez aucun engin à moteur en forêt



Evitez tous travaux forestiers pendant l'épisode de sécheresse

Un feu sur deux est la conséquence d'une imprudence. La vigilance de tous et le respect des consignes restent la meilleure protection.

**SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN DÉPART DE FEU, PRÉVENEZ LE 18 OU LE 112 EN LOCALISANT AU MIEUX L'INCENDIE**